

## Qu'est-ce qu'un certificat digital?

---

**Un certificat digital est un fichier électronique qui associe une identité à un code secret unique, vous garantissant ainsi la sécurité dans l'e-business.**

### **Nouveau: Collaboration entre les Chambres de Commerce et Certipost**

On parle beaucoup de la **simplification administrative**. La chambre de Commerce a conclu un accord avec Certipost afin de mettre également, au sein de votre entreprise, cette simplification administrative en pratique. En offrant les produits et services de Certipost à leurs membres, les Chambres de Commerce répondent à la demande des entreprises en termes de réduction de coûts en leur permettant de communiquer au maximum par voie électronique de manière entièrement sécurisée.

Avec un certificat digital de Certipost, vous pouvez faire électroniquement vos déclarations auprès des administrations, comme par exemple, la déclaration TVA. Mais, vous pouvez aussi utiliser votre certificat digital de Certipost afin de sécuriser vos communications électroniques avec vos partenaires professionnels. Le certificat digital de Certipost répond, et est le seul en Belgique à répondre, à toutes les exigences légales permettant d'assimiler automatiquement les signatures électroniques à des signatures manuscrites. Certipost certifie de plus, la **qualité professionnelle**. Ainsi, vous pouvez, par exemple, signer des contrats ou des bons de commande avec la solution e-Signing de Certipost. Enfin, ce même certificat digital de Certipost peut être utilisé, dans la solution Certipost e-Invoicing Start, afin de signer, d'archiver et d'envoyer des factures électroniques conformément aux exigences légales.

La carte d'identité électronique Belge ou eID (electronic identity card) est un outil qui offre de nombreuses possibilités à votre entreprise. Certipost propose maintenant à votre entreprise, via les Chambres de Commerce, différents outils qui vous aideront à utiliser efficacement l'eID. D'une part, Certipost délivre des kits de développement eID contenant des outils vous permettant d'adapter vos applications à l'eID. D'autre part, avec le kit d'enregistrement eID, Certipost a une offre tout prête vous permettant d'enregistrer vos visiteurs très facilement avec leur eID.

### **Quelles sont les applications d'un certificat digital pour mon entreprise?**

#### **Simplification administrative en utilisant des applications gouvernementales:**

Le gouvernement belge investit très fort dans des applications de e-gouvernement. Actuellement, le Service Public Fédéral des Finances, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et la Banque Nationale de Belgique sont les principaux acteurs à offrir des applications gouvernementales.

Le gouvernement n'est pas le seul à y gagner avec cette simplification administrative. Votre entreprise peut gagner du temps en envoyant ses déclarations gouvernementales par voie électronique et réduire les coûts postaux. En plus, comme entrepreneur, vous recevez plus rapidement le feedback du gouvernement par rapport à votre déclaration. Finalement, l'environnement aussi y gagne. La diminution du papier grâce à l'électronique aide à atteindre la norme de Kyoto.

Après une période d'évangélisation, durant laquelle les entreprises pouvaient faire des déclarations électroniques de façon volontaire, le gouvernement belge a rendu obligatoire certaines des déclarations électroniques.

Par exemple, les entreprises ont déjà depuis plus de 5 ans la possibilité de faire leur déclaration TVA par voie électronique en utilisant l'application INTERVAT. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, les grandes entreprises ont l'obligation de faire leur déclaration TVA électroniquement. **A partir du 1<sup>er</sup> février 2008, toutes les entreprises qui sont tenues de faire leur déclaration TVA mensuellement, sont obligées de le faire de façon électronique.** Cette obligation signifie aussi une réduction de coûts de 100.000.000 € pour l'ensemble des entreprises en Belgique. Ce chiffre a été calculé par le Secrétariat d'Etat à la Simplification administrative. Cela signifie que, même si vous n'êtes pas encore obligé aujourd'hui, vous ne faites que gagner en faisant votre déclaration TVA électroniquement dès aujourd'hui. Dans tous les cas, à partir de 2009, toutes les entreprises seront tenues de faire leur déclaration TVA électroniquement.

La Banque Nationale, de son côté, n'accepte plus les dépôts des comptes annuels sur disquette depuis le 2 avril 2007. Elle favorise activement le dépôt en ligne en donnant une réduction allant jusqu'à 60 € par dépôt de comptes annuel.

Finalement la déclaration de précompte professionnelle et les déclarations des fiches 281 et 325 devront aussi se faire électroniquement dans un futur proche.

Certipost délivre pour toutes ces déclarations un certificat digital qui protège toutes vos déclarations avec le gouvernement.

### **Simplification Administrative en utilisant des applications professionnelles:**

A côté des déclarations gouvernementales, vous pouvez utiliser votre certificat digital immédiatement dans plusieurs applications professionnelles, comme la signature d'e-mails ou de documents et l'envoi de factures électroniques.

### **Support de vos activités e-business:**

Avec un certificat Certipost SSL, vous ne donnez aucune chance aux fraudeurs et vous sécurisez toute communication vers votre site web  
Le Certificat Certipost Code Signing assure une confiance à 100% à vos clients dans les logiciels développés par votre entreprise.

## Quels sont les avantages d'un certificat digital Certipost?

### **Confiance = business**

Vos clients accorderont plus de confiance à votre site web sécurisé avec un certificat Certipost SSL. Mondialement, les certificats Certipost sont acceptés par défaut dans plus de 99% des navigateurs web. Vos clients utiliseront en toute confiance l'e-business sur votre webshop.

### **Image Professionnelle**

En signant et sécurisant vos e-mails électroniquement, vous donnez une image professionnelle à votre entreprise ou votre organisation.

### **Expertise en sécurité**

Certipost est un fournisseur reconnu de certificats digitaux depuis 1998, et est contrôlé par le Service Public Fédéral de Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie en tant qu' Autorité de Certification Qualifiée.

### **Travailler de manière plus efficace et rapide**

La quantité d'erreurs humaines est limitée au strict minimum grâce à l'échange de documents électroniques sécurisés. De plus, vous avez immédiatement un feed-back sur vos déclarations officielles.

### **Moins de papier gaspillé**

Elimination des piles de papier qui étaient inévitablement liées aux déclarations et échanges de documents en version papier. Vous contribuez ainsi à la protection de l'environnement.

### **Réduction des coûts**

Le Secrétariat d'Etat à la Simplification Administrative estime que la déclaration électronique à la TVA (via INTERVAT), permettra une économie annuelle de €100 million. En plus, la Banque Nationale de Belgique donne une réduction jusqu'à €60 par dépôt de vos comptes annuels. Enfin, vous réduirez le risque de déclarations tardives, et éviterez ainsi de payer des amendes.

## Quels sont les produits Certipost, proposés par les Chambres de Commerce ?

### **Certificats Certipost:**

Le Certificat Certipost est la base pour protéger toutes vos communications électroniques.

Avec le *Certificat qualifié Certipost*, vous pouvez :

- faire vos déclarations gouvernementales électroniquement
- signer vos e-mails professionnels
- signer des documents électroniques conformément à la loi avec les applications Certipost e-Signing et Certipost e-Invoicing Start.

Avec le certificat Certipost SSL, vous pouvez protéger votre site web, rendant des informations confidentielles illisibles pour des fraudeurs. Vous assurez également aux visiteurs de votre site web qu'ils se trouvent bien sur votre site web et non pas vers un site falsifié ou piraté.

---

Le certificat Code Signing vous permet de signer vos logiciels. Ainsi, tous vos utilisateurs feront confiance à vos logiciels.

### **Certipost e-Signing :**

Certipost offre des *paquets de crédits e-Signing* vous permettant de signer, avec votre certificat Certipost, n'importe quel type de document conformément à la loi.

### **Certipost e-Invoicing Start :**

Certipost propose son *paquet e-Invoicing Start* avec lequel vous pouvez immédiatement commencer à envoyer des factures électroniques légales avec votre certificat Certipost. Parallèlement à ce paquet, Certipost propose des *paquets de crédits d'e-Invoicing Start* avec lesquels vous pouvez envoyer des factures additionnelles.

### **Certipost eID Kits :**

Avec les *kits eID de test de Certipost*, vous préparez vos logiciels pour la carte d'identité électronique belge.

Les kits eID d'enregistrement offrent une solution toute prête pour l'enregistrement des visiteurs de votre entreprise.

### **Comment puis j'acheter les produits et services de Certipost?**

---

Vous pouvez acheter les produits et services de Certipost entièrement en ligne, sur le webshop de Certipost en cliquant sur le logo de Certipost ci-dessous. Les Chambres de Commerce ont établi, avec Certipost, une procédure très simple afin de faciliter le processus d'achat. Ainsi, vous recevez votre certificat digital par envoi recommandé par la Poste. Ce qui veut dire, que **vous ne devez plus vous déplacer vers une autorité locale d'enregistrement**. Certipost vous offre également, à côté de son offre d'une année et de deux années, la possibilité de vous abonner pour un certificat avec **une durée de validité de 5 ans** et ce, à un prix très favorable !

### **Vous avez encore des questions ?**

---

Si vous avez des questions supplémentaires ou si vous avez besoin de support technique, les employés de Certipost sont à votre disposition avec de l'expérience et leurs compétences pour vous donner tout le support nécessaire en français.